

CE

23-07

24

AVRIL

2023

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

SEPTIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Lundi 24 avril 2023, à 17 h, **par visioconférence ZOOM**
sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault
M. Robin Lavoie
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée
Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH
Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DRFMI (**Sujets 23-07.06, 23-07.07 et 23-07.08**)

23-07.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

23-07.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-07.03 PROCÈS-VERBAL DE LA 5^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-05 du 4 avril 2023) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

23-07.04 POLITIQUE SUR LES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

M. François Dornier, président, présente le point.

Sous toutes réserves, cette politique peut être utilisée temporairement par le Collège comme balise sur les documents institutionnels qui sont ou seront touchés. Cependant, il est décidé de refuser l'adoption de cette politique au prochain conseil d'administration de mai.

23-07.05 ATTRIBUTION DES MÉDAILLONS DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, présente le point en séance tenante et le sujet est discuté à huis clos.

Il est recommandé d'autoriser l'attribution de deux (2) médaillons collégiaux, tel que discuté en huis clos.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution de deux (2) médaillons du Collège de Rimouski, tel que discuté en huis clos.

23-07.06 CFMU – DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC/INSTALLATION D'UN HAUBAN SUR LE TERRAIN SIS 2965, RUE DE L'ETCHEMIN, LÉVIS (QUÉBEC) /DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR UNE DEMANDE DE SERVITUDE : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Une demande faite à Hydro-Québec pour la modification de l'alimentation électrique du 3000, rue de l'Etchemin, à Lévis (usine Acier Picard), nécessite l'implantation d'un hauban sur un des poteaux du réseau de distribution électrique du secteur. En raison de la configuration des lieux, l'ancrage de l'extrémité « sol » du hauban en question doit être installé sur une section gazonnée (adjacente à la voie publique et à un talus) située sur le terrain du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) du Collège de Rimouski (lot 4 619 446).

CONSIDÉRANT qu'une servitude doit être accordée par le Collège en faveur d'Hydro-Québec si on désire lui permettre de légalement procéder dans le cadre de la demande précitée ;

CONSIDÉRANT la demande de servitude déposée par Hydro-Québec (dossier GIM : 1402-012) ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, l'ancrage et le hauban dont il est question seront installés de telle manière qu'ils ne nuiront en rien aux opérations d'enseignement courantes ni aux activités d'entretien des terrains du CFMU ;

CONSIDÉRANT l'accord par la direction du CFMU et la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski et de la configuration proposée par Hydro-Québec dans le cadre de sa demande.

Il est recommandé d'autoriser le directeur général du Cégep de Rimouski, monsieur François Dornier, à signer au nom du Collège tous les documents en lien avec la demande de servitude dont il est ici question.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général du Cégep de Rimouski, monsieur François Dornier, à signer au nom du Collège tous les documents en lien avec la demande de servitude déposée par Hydro-Québec (dossier GIM : 1402-012).

23-07.07 CMÉC – TECHNIQUES DE PHYSIOTHÉRAPIE (144.A1) /RÉVISION DE PROGRAMME/CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux sont nécessaires à l'étage 300 du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) afin d'y réaliser l'aménagement de locaux spécialisés de même que l'implantation d'équipements pédagogiques divers permettant l'enseignement de nouvelles compétences inhérentes à la révision du programme Techniques de physiothérapie (144.A1).

Les travaux en question, planifiés pour la période estivale 2023, consisteront principalement en la réalisation des interventions suivantes :

- Démantèlement de plafonds suspendus, d'équipements CVAC, d'équipements électriques divers (éclairage, distribution 120 VAC et alarme-incendie), de cloisons et de finis de plancher des locaux 322, 324, 326, 328 et 330 existants (environnement dont les finis sont susceptibles de contenir des fibres d'amiante) ;
- Travaux architecturaux (érection de nouvelles cloisons, réfection de finis de planchers, travaux de peinture, etc.) pour l'aménagement :
 - D'un nouveau laboratoire d'orthopédie (local 322) ;
 - D'un nouveau bureau et d'un dépôt (locaux 324 et 324.1) ;
 - D'un nouveau laboratoire gériatrique (local 326) ;
 - D'une nouvelle salle de toilette (local 330) ;
- Aménagement de modules de rangement (meublier intégré) ;
- Travaux divers de plomberie, de CVAC et de régulation, incluant la reconfiguration d'équipements de climatisation existants ;
- Travaux divers en électricité (éclairage, distribution 120 VAC et alarme-incendie) ;
- Fourniture et installation de nouveaux systèmes de plafonds suspendus, incluant le remplacement des équipements d'éclairages existants.

Les firmes professionnelles « PROULXSAVARD – ARCHITECTES » (spécialité Architecture) et « TETRA TECH » (spécialité Ingénierie) ont reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier du projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 225 806 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir d'un budget d'aménagement spécial dédié à la révision du programme en question (demande de financement ad hoc au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) – hauteur de l'allocation éventuellement attribuée à confirmer) de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2023-2024 du Collège, le tout en conformité avec la planification décennale d'interventions en immobilisation soumise au MES durant l'automne 2022.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 8 mars 2023, six (6) entrepreneurs généraux en ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec. Construction Albert inc., Rimouski (Québec), 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet, Amqui (Québec), 9456-8417 QUÉBEC INC. – Duotech Construction inc., Matane (Québec), CONSTRUCTION GHISLAIN D'AMOURS INC., Sayabec (Québec), DVM Construction inc., Lac-au-Saumon (Québec) et LES CONSTRUCTIONS RÉJEAN MADORE, Amqui (Québec).

Par la suite, des représentants d'une (1) seule des entreprises précitées, soit 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet, Amqui (Québec) se sont présentés pour une visite des soumissionnaires le 17 mars dernier.

Subséquentement, quatre (4) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux avant l'heure limite du 11 avril 2023. Il s'agit de :

1. 9456-8417 QUÉBEC INC. – Duotech Construction inc., Matane (Québec) au montant total de 435 944,96 \$ (toutes taxes incluses) ;
2. DVM Construction inc., Lac-au-Saumon (Québec) au montant total de 359 037,26 \$ (toutes taxes incluses) ;
3. LES CONSTRUCTIONS RÉJEAN MADORE, Amqui (Québec) au montant total de 299 037,52 \$ (toutes taxes incluses) ;

4. 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet, Amqui (Québec) au montant total de 267 426,10 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet, Amqui (Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues ;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski ;

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement inhérents à la révision de programme du Département de techniques de physiothérapie au Centre matapédien d'études collégiales, durant l'été 2023, à l'entreprise 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet, Amqui (Québec) pour un montant total de 267 426,10 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement inhérents à la révision de programme du Département de techniques de physiothérapie au Centre matapédien d'études collégiales, durant l'été 2023, à l'entreprise 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet, Amqui (Québec) pour un montant total de 267 426,10 \$ (toutes taxes incluses).

23-07.08 CÉGEP – TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE (420.B0) / RÉVISION DE PROGRAMME/ CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux sont nécessaires à l'étage C-300 du Cégep de Rimouski afin d'y réaliser l'aménagement de laboratoires et de locaux spécialisés de même que l'implantation d'équipements pédagogiques permettant l'enseignement de nouvelles compétences inhérentes à la révision du programme Techniques de l'informatique (420.B0).

Les travaux en question, planifiés pour la période estivale 2023, consisteront principalement en la réalisation des interventions suivantes :

- Démantèlement de plafonds suspendus, d'équipements CVAC, de sections de plomberie, d'équipements électriques divers (éclairage, distribution 120 VAC et alarme-incendie), de cloisons et de finis de plancher dans les locaux C-340, C-342, C-342A, C-344, C-346, C-347 et C-347A existants (environnement dont les finis sont susceptibles de contenir des fibres d'amiante);
- Désamiantage des finis de l'entreplafond et de ceux des planchers des locaux précités;
- Démantèlement d'équipements CVAC, d'équipements de régulation et de tuyauterie de chauffage dans les locaux C-348, C-350 et C-352;
- Travaux architecturaux divers (érection de nouvelles cloisons, réfection de finis de planchers, travaux de peinture, etc.) pour l'aménagement :
 - De bureaux pour le personnel enseignant et technique (locaux C-339 et C-340);
 - D'une nouvelle classe théorique (local C-342);
 - D'un nouveau laboratoire technologique (local C-344);

- D'un laboratoire et d'une classe de réseautique (locaux C-346 et C-347);
- Aménagement de modules de rangement dans les locaux C-342 et C-344 (mobilier intégré);
- Ajout d'une nouvelle unité de climatisation desservant les locaux du secteur C-340 à C-347, incluant le renforcement structural ponctuel sur le toit nécessaire à l'installation de celle-ci;
- Travaux divers de plomberie, de CVAC et de régulation dans les locaux C-340 à C-352;
- Travaux divers en électricité, en alarme-incendie et de câblage réseau dans les locaux C-340 à C-347, incluant l'ajout de nouvelles prises 120 VAC et de prises de raccordement réseau dans le local C-352;
- Fourniture et installation de nouveaux systèmes de plafonds suspendus dans les locaux C-340 à C-347, incluant la fourniture et l'installation de nouveaux équipements d'éclairage programmables.

Les firmes professionnelles « PROULXSAVARD – ARCHITECTES » (spécialité Architecture) et « LGT » (spécialité Ingénierie) ont reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier du projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 812 582 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir d'une enveloppe d'aménagement spéciale de 29 400 \$ dédiée à la révision du programme en question de même qu'à partir des enveloppes normalisées d'immobilisation des budgets d'investissement 2022-2023 et 2023-2024 du Collège.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 16 mars 2023, deux (2) entrepreneurs généraux en ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec. Construction Albert inc., Rimouski (Québec) de même que 9275-0181 Québec inc. – Construction TECHNIPRO BSL, Rimouski (Québec). Par la suite, des représentants d'une (1) seule des entreprises précitées, 9275-0181 Québec inc. – Construction TECHNIPRO BSL, Rimouski (Québec) et de trois (3) sous-traitants, Électro 1983 inc., Rimouski (Québec), ÉQUIPEMENTS CPR LTÉE, St-Anaclet (Québec) et Décarteq inc., Amqui, (Québec) se sont présentés pour une visite des soumissionnaires le 28 mars dernier.

Subséquemment, les deux (2) entrepreneurs généraux en question ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux avant l'heure limite du 18 avril 2023 avec comme propositions respectives :

1. Construction Albert inc., Rimouski (Québec) au montant total de 814 023 \$ (toutes taxes incluses);
2. 9275-0181 Québec inc. – Construction TECHNIPRO BSL, Rimouski (Québec) au montant total de 803 100 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise 9275-0181 Québec inc. – Construction TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski ;

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement inhérents à la révision de programme du Département de techniques de

l'informatique à l'étage C-300 du Cégep de Rimouski, durant l'été 2023, à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. – Construction TECHNIPRO BSL, Rimouski (Québec) pour un montant total de 803 100 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement inhérents à la révision de programme du Département de techniques de l'informatique à l'étage C-300 du Cégep de Rimouski, durant l'été 2023, à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. – Construction TECHNIPRO BSL, Rimouski (Québec) pour un montant total de 803 100 \$ (toutes taxes incluses).

23-07.09 VARIA

Aucun sujet n'a été discuté.

23-07.10 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 30.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)